



Conditions Generales de Vente et de Paiement

Climatech Services | Entrepreneur | TVA BE 1008.734.771

Rue le Campinaire 262, 6240 Farciennes | info@panoriosclimatetechservices.com

1. Objet et champ d'application

Les presentes conditions generales de vente (CGV) regissent toute offre, devis, commande et prestation realisee par Climatech Services (ci-apres l'Entreprise) en matiere de fourniture, installation, entretien et depannage de pompes a chaleur air/air et air/eau, de systemes de climatisation et de boilers thermodynamiques. Toute commande implique l'acceptation sans reserve des presentes CGV par le client.

2. Devis et offre

Les offres etablies via le simulateur en ligne sont indicatives. Le devis definitif est confirme apres une visite technique gratuite realisee par le responsable technique de l'Entreprise, qui verifie la faisabilite et les particularites du chantier. Le devis definitif est valable 30 jours. Seule la signature du devis definitif par le client vaut commande ferme.

3. Prix

Les prix sont exprimes en euros. Le taux de TVA applicable est de 6 % pour les habitations privees de plus de 10 ans (sur remise d'une attestation), de 21 % pour les habitations de moins de 10 ans, ou en autoliquidation (co-contractant) pour les clients professionnels assujettis. Les prix comprennent la fourniture, la pose et la mise en service, sauf mention contraire. Les evacuations de condensats superieures a 2 metres et toute contrainte imprevue decouverte en cours de chantier peuvent faire l'objet d'un supplement, communique au client avant execution.

4. Conditions de paiement

Le paiement s'effectue de maniere echelonnee selon les etapes suivantes :

- 40 % d'acompte a la reservation de la date de pose (facture pro forma) ;
- 40 % au demarrage du chantier, a l'arrivee du poseur avec les marchandises (facture pro forma) ;
- 20 % de solde a la reception du chantier (facture finale).

Chaque echeance est payable par virement bancaire (un QR code de paiement est fourni) ou en especes. Le paiement de l'acompte confirme la reservation de la date. En cas de retard de paiement, un interet de retard au taux legal pourra etre applique, ainsi que le remboursement des frais de recouvrement, conformement a la legislation en vigueur.

5. Depannage et remplacement de pieces

Les interventions de depannage sont facturees au tarif de deplacement forfaitaire majore de la main d'oeuvre au taux horaire en vigueur (HTVA). Tout remplacement de piece fait l'objet d'un devis communique et accepte par le client avant execution.

6. Delais et execution

Les delais de pose sont communiquees a titre indicatif. Une reservation de date fait l'objet d'une confirmation definitive dans un delai de 72 heures. L'Entreprise ne pourra etre tenue responsable des retards dus a un cas de force majeure, a l'indisponibilite des marchandises ou a un defaut de preparation du chantier par le client.

7. Garantie

Les equipements beneficient de la garantie du fabricant. Un entretien annuel est necessaire au maintien de cette garantie. L'Entreprise propose des contrats d'entretien assurant le rappel automatique et le suivi de l'installation. La garantie ne couvre pas les dommages resultant d'un usage anormal, d'un defaut d'entretien ou d'une intervention par un tiers non habilite.

8. Reception du chantier

A la fin de l'installation, un rapport de fin de chantier est etabli avec le client, accompagne de photos. La reception vaut acceptation des travaux et declenche la facturation du solde.

9. Droit de retractation

Conformement au Code de droit economique belge, le consommateur dispose d'un delai de retractation de 14 jours pour les contrats conclus a distance ou hors etablissement. Ce droit ne s'applique pas aux travaux d'installation deja executes a la demande expresse du client avant l'expiration du delai.



Conditions Generales de Vente et de Paiement

Climatech Services | Entrepreneur | TVA BE 1008.734.771

Rue le Campinaire 262, 6240 Farciennes | info@panoriosclimatetechservices.com

10. Litiges et droit applicable

Les presentes CGV sont soumises au droit belge. En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable. A défaut, les tribunaux de l'arrondissement du siege de l'Entreprise sont seuls competents. Le consommateur peut egalement recourir a la plateforme europeenne de reglement en ligne des litiges.

Document etabli a titre de modele professionnel. Il est recommande de le faire valider par un conseil juridique avant diffusion officielle.